

A LA RENCONTRE DES EX ! A 16 ans, un changement de vie.

La réglementation togolaise, basée sur les normes internationales en la matière, impose de ne plus héberger dans les foyers comme ceux du CAJED et de l'APPEL les jeunes atteignant leurs 16 ans. C'est ainsi que les « pensionnaires » deviennent des « ex-pensionnaires » ! Ils ne sont pas pour autant abandonnés par les associations togolaises que, avec votre aide, nous soutenons. Ils poursuivent leur scolarité ou leur apprentissage, mais en étant réinsérés dans leurs familles, c'est à dire logés en ville chez des parents, plus ou moins proches. Ils reçoivent assez régulièrement des visites des responsables des foyers et sont aussi soutenus financièrement par ces associations.



Lors de notre dernier séjour à Lomé, grâce aux efforts de Gérard Yovo, le coordinateur du CAJED, nous avons rencontré quelques-uns de ces ex-pensionnaires du CAJED dans le Centre d'Écoute et de Soutien, à Tokoin.

Quelle est leur situation actuelle, que sont-ils devenus ?

Bachirou est retourné vivre chez sa mère et il a la chance de pouvoir continuer sa scolarisation grâce à l'aide d'une bienfaitrice qui a pris ses frais scolaires à sa charge. Il est en 3ème.

Olivier est retourné vivre chez sa grand-mère à Nyekonakpoe (quartier de Lomé) Cette année, il redouble sa 4ème.

Benjamin vit chez sa grande sœur. Il est en 4ème. **Yannick** habite depuis 6 mois chez une tante qui a trois enfants. Il est en 5ème.

Ekoué a opté pour la mécanique auto mais il n'est pas encore en apprentissage. En attendant, il s'est lancé avec un ami dans la fabrication de paniers-poubelles en plastique bleu qu'ils vendent à des particuliers. Il va commencer bientôt à travailler dans le garage où se trouve Rossi.

Martial est chez un ami à Adidogomé. Il a opté pour la coiffure. Il a réussi le Certificat de Fin d'Apprentissage après avoir obtenu son contrat. Il travaille toujours chez son patron en attendant d'être libéré.

Israël a réussi son BEPC avec la mention TB en 2018 mais il a échoué deux fois en seconde et a dû quitter le foyer en juin 2020. Il a d'abord opté pour un apprentissage en cuisine et habite chez un parent à Tokoin. Maintenant, il veut travailler dans la menuiserie aluminium.

Sergio a quitté le foyer en juillet 2020 après avoir abandonné sa 3ème au début de l'année 2020. Il n'a plus de soutien financier du foyer. Il a fait un apprentissage de cuisinier-pâtissier mais il n'a pas encore été libéré. Après avoir quitté le foyer, il a habité chez un de ses amis à Kojoviakopé. Aujourd'hui, il est chômeur depuis trois mois et n'habite plus chez son ami.



Jacques a terminé son apprentissage de soudeur-ferrailleur mais il n'a pas été libéré. Il vit toujours chez son patron. Il reçoit toujours l'allocation mensuelle du CAJED.

Sous l'apam de l'APPEL

Nous avons aussi pu rencontrer, grâce au directeur de l'APPEL, cinq ex-pensionnaires de ce foyer, comme **Akoué** qui apprend l'électricité. Il est en 3ème année de formation à Don Bosco chez les Salésiens. Il va bientôt passer son examen de CAP, puis il cherchera un stage de 6 mois comme électricien.

Il est venu à l'APPEL quand il avait 7 ans. Il avait perdu ses parents et avait été recueilli par sa grand-mère. Il est resté 12 ans au foyer où il a fait sa 3ème et a réussi son BEPC. Le départ du foyer a été dur. Mais il continue à voir ses camarades, sa grand-mère pendant les week-ends et sa sœur jumelle qui est mariée et mère d'un bébé. Il vient chaque mois à l'APPEL chercher son enveloppe pour ses frais d'hébergement, ce qui lui permet de garder un lien avec le foyer.

Allocation mensuelle

Tant au CAJED qu'à l'APPEL, les ex-pensionnaires qui sont toujours soutenus par les associations perçoivent une allocation mensuelle de 15 000 francs CFA (22,87 €), qui les aide, et aide leurs familles, dans la vie de tous les jours et à faire face à des frais supplémentaires comme ceux de la scolarité. La somme reste modeste, mais représente une charge assez lourde pour le budget des associations.

A l'APPEL, le logement en ville des plus âgés est une pratique assez ancienne, même si elle a évolué dans ses modalités. Au CAJED, c'est en 2020 que la question a surgi assez brutalement. Cette association s'est retrouvée face à des charges supplémentaires, avec un nombre total d'enfants et de jeunes à soutenir plus important. Le CSEL échange avec le Conseil d'Administration du CAJED sur les solutions de moyen terme envisageables, financièrement parlant. Nous vous tiendrons informés.

Une date à noter dans vos agendas :

l'Assemblée générale du CSEL aura lieu le mercredi 11 mai 2022 à 18h.

Vous pouvez faire un don déductible au CSEL !

Notre action est utile ! Elle nécessite des ressources financières.

Alors, n'hésitez plus !

- En ligne simple et rapide <https://www.helloasso.com/associations/csel/collectes/Aide-aux-enfants-des-rues>
- Par chèque, à l'ordre du CSEL, à envoyer à CSEL 57 avenue Mahieu 94100 SaintMaur des Fossés
- Par prélèvement ou virement, nous contacter à contact@csel.fr ou par courrier

et dans tous les cas, nous vous adresserons un reçu fiscal.